

Membres présents : MARCHAL Christelle, PUTMAN Thomas, BRUN Yannick, VERRIER Gaëtan, PIROIR Daniel, GAILLARD Pierre-Antoine, CHABERT Yves, HURET Jean-Claude, VANEL Pascale, RUARD Annick, MARET Philippe, ZAMBON Béatrice, FARJON Thierry, GUIGUITANT Catherine.

Membres absents excusés : GARDE Renaud **Pouvoir** : MARET Philippe

Secrétaire de séance : VANEL Pascale.

Mme le Maire aborde les différents points de l'ordre du jour.

Composition de la Commission Communale des Impôts directs

Sont candidats aux postes de titulaires : PUTMAN Thomas, ZAMBON Béatrice, FARJON Thierry, RUARD Annick, GUIGUITANT Catherine, CHABERT Yves.

Les 6 candidats sont élus aux postes de titulaires à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Sont candidats aux postes de suppléants : BRUN Yannick, VERRIER Gaëtan, PIROIR Daniel, GAILLARD Pierre-Antoine, HURET Jean-Claude, MARET Philippe

Les 6 candidats sont élus aux postes de suppléants à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Une liste comportant 24 noms devra être transmise à la Direction Générale des Finances Publiques avant le 23 juillet 2020. Un « Appel à candidature » sera déposé dans la boîte à lettre des habitants.

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Sont candidats aux postes de titulaires : GAILLARD Pierre-Antoine, BRUN Yannick, HURET Jean-Claude.

Vote à bulletins secrets :

GAILLARD Pierre-Antoine élu (13 voix, 1 nul, 1 abstention)

BRUN Yannick (13 voix, 1 nul, 1 abstention)

HURET Jean-Claude (13 voix, 1 nul, 1 abstention)

Sont candidats aux postes de suppléants : CHABERT Yves, PIROIR Daniel, GARDE Renaud

Vote à bulletins secrets :

CHABERT Yves (13 voix, 1 nul, 1 abstention)

PIROIR Daniel (13 voix, 1 nul, 1 abstention)

GARDE Renaud (13 voix, 1 nul, 1 abstention)

Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS

Mme le Maire rappelle que le nombre de membres doit être compris entre 8 et 16 avec une égalité de membres extérieurs et de membres du Conseil Municipal.

Après délibération et sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal unanime adopte le nombre de 10 membres au Conseil d'Administration du CCAS.

Élection des représentants du Conseil Municipal au CCAS

Sont candidats : PUTMAN Thomas, VANEL Pascale, RUARD Annick, ZAMBON Béatrice, GUIGUITANT Catherine

Les 5 candidats sont élus à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

Désignation des délégués aux organismes extérieurs

	Titulaire	Suppléant
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	MARCHAL Christelle PUTMAN Thomas	
Parc du Pilat	PIROIR Daniel	GAILLARD Pierre-Antoine
SIEL	HURET Jean-Claude	VERRIER Gaëtan
RPI	MARCHAL Christelle	VANEL Pascale

Désignation des représentants à la SPL

Représentante au conseil d'administration : MARET Philippe

Représentante au comité stratégique de pilotage : ZAMBON Béatrice

Représentant au comité technique et de contrôle : CHABERT Yves

Représentant à l'assemblée Générale des Actionnaires : MARCHAL Christelle

Désignation des délégations consenties par le Maire aux conseillers municipaux

Mme le Maire désire que chaque délégation comporte au minimum un binôme, voir un trinôme afin de faciliter le suivi des actions qui seront mises en place, de créer une interaction, une synergie dans les délégations.

	Titulaires	Suppléants
Administration générale	PUTMAN Thomas	RUARD Annick
Urbanisme	BRUN Yannick	GUIGUITANT Catherine
Voirie	VERRIER Gaëtan	MARET Philippe
Finances	PUTMAN Thomas	ZAMBON Béatrice
Cimetière	MARET Philippe	BRUN Yannick
Tourisme	PIROIR Daniel	GAILLARD Pierre-Antoine
Bibliothèque	CHABERT Yves	VANEL Pascale, FARJON Thierry
Agriculture	GAILLARD Pierre-Antoine	HURET Jean-Claude
Sécurité	BRUN Yannick	HURET Jean-Claude
Communication	GARDE Renaud	PIROIR Daniel, BRUN Yannick
Culture	MARET Philippe	CHABERT Yves

Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Après énumération des 29 délégations fixées par la loi, Mme le Maire fait part de son intention de renoncer à la 8^{ème} concernant la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

Indemnités de fonction des élus

Pour la commune de Malleval, l'indemnité de fonction du maire est de 1567,42 euros brut mensuel, soit 1355,82€ net mensuel. L'indemnité de fonction pour un adjoint est de 416,16 euros brut mensuel, soit 359,98 € net mensuel.

Les 3 adjoints et le maire renoncent à bénéficier de la totalité de leur indemnité de fonction. Une partie serait reversée à tous les conseillers municipaux délégués (entre 25 et 35 euros brut par conseiller).

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

Questions diverses

Philippe MARET évoque la venue prochaine de scouts dans notre village pour réaliser deux chantiers de rénovation et d'aménagement de sentiers de randonnée de notre village :

- Elargissement du chemin accédant au saut de Lorette
- Sentier qui rejoint Pâton le Bas au village de Bessey sans passer par la route départementale.

Phillipe MARET nous informe également d'un différend avec la paroisse à propos de l'éclairage intérieur de l'église.

Jean-Claude HURET informe le conseil que des branches de tuyas endommagent le grillage clôturant le court de tennis.

Thomas PUTMAN a reçu une demande de Mr Gilbert Farjon, président des chasseurs afin de savoir s'il peut conserver la clé du local du terrain de tennis.

Séance levée à 21h57